

**ARRÊTÉ DEP-2026-219 PORTANT NOMINATION DES JURYS
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARTS DU TAPIS ET DE LA
TAPISSERIE DE LISSE ET RENTRAYEUR OPTION A ET B**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts du tapis et de la tapisserie de lisse ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1975 portant création du certificat d'aptitude professionnelle rentrayeur option A, rentrayeur et B ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle arts du tapis et de la tapisserie de lisse et rentrayeur options A et B, pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Mickaël RONCIER, professionnel

Vice-présidente :

Madame Isabelle DUDOGNON, enseignante

Enseignantes :

Madame Caroline BREBINAUD

Madame Catherine QUEVERDO

Professionnelles :

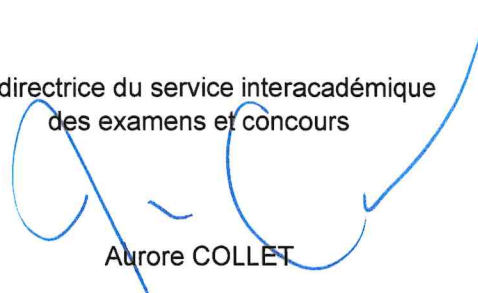
Madame Isabelle BARTHEL

Madame Sophie HOLLEY

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET